



Vice caché sur achat de maison, compteur d'eau non protégé et grav

Par **cajoline68**, le **06/06/2010** à **09:03**

Bonjour,

nous avons acquis une maison il y a deux mois, au moment du relevé du compteur d'eau extérieur, il a été constaté une fuite d'eau très importante, due à la non protection du compteur pour gel en hiver.

Il y a 1000 m³ de fuite d'eau. Pouvons nous demander la rc de l'ancien propriétaire? à qui incombe les frais? merci à vous.